

COLLEGES - BUDGET 2018 - SERVICE 219

N° PROG	INTITULE/ contenu			observations
		A.P. nouvelles ou compl.	Crédits de Paiement	
DEPENSES				
B111	CONSTRUCTIONS/RECONSTRUCTIONS	0,00	80 000,00	
B112	REHABILITATIONS, RESTRUCTURATIONS, EXT. (restructurations & maintenance lourde)	26 326 341,00	6 516 900,00	
B113	ACQUISITION MATERIEL & MOBILIER	5 000,00	5 000,00	
B114	TRAVAUX D'ENTRETIEN (M.S.L.) (petites opérations et provision pour imprévus)	2 177 100,00	2 177 100,00	
B115	FRAIS D'ETUDE	50 000,00	50 000,00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	28 558 441,00	8 829 000,00	
B614	ENTRETIEN - DEPENSES FONCTIONNEMENT		197 000,00	
J632	INTERETS MORATOIRES		3 000,00	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		200 000,00	
	<u>TOTAL GENERAL DEPENSES 219 - COLLEGES</u>	<u>28 558 441,00</u>	<u>9 029 000,00</u>	
RECETTES				
B111	CONSTRUCTIONS/RECONSTRUCTIONS	0,00	7 000,00	
B112	REHABILITATIONS, RESTRUCTURATIONS, EXT.		3 947 000,00	D.D.E.C.
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,00	3 954 000,00	
B614	RECETTES suite REHABILITATIONS, RESTRUCT.		0,00	
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		0,00	
	<u>TOTAL GENERAL RECETTES 219 - COLLEGES</u>	<u>0,00</u>	<u>3 954 000,00</u>	

Budget Primitif 2018
Récapitulation des crédits

Programmes SERVICE 003	Objet	Imputation budgétaire	CP	AP (nouvelles)	AE (nouvelles)
Investissements scolaires	Subventions d'investissements scolaires, immobilisations incorporelles	204 - 204142 - 21			
		204 - 204181 - 20			
		204 - 20422 - 20	300 000 €		
		204 - 20431 - 221			
		20 - 2051 - 221			
Fonctionnement des collèges	Fonctionnement des collèges publics et privés	65 - 65511 - 221	9 631 721 €		
		65 - 65512 - 221	4 689 279 €		
Vie scolaire	Frais d'études	62 - 6231 - 221			
		61 - 617 - 221			
	Sorties scolaires avec nuitées	65 - 6574 - 21	175 000 €		
		65 - 6574 - 221	5 000 €		
		65 - 65737 - 221	15 000 €		
	Organismes divers (collèges, concours, scolaires, foyers des collèges, associations, CDDP)	65 - 65737 - 221			
		67 - 6713 - 28	2 500 €		
		65 - 6574 - 221			
		65 - 6574 - 28	2 000 €		
		65 - 65738 - 28	8 000 €		
	Collectivités (communes, départements, régions)	65 - 65734 - 221	45 500 €		
65 - 65733 - 221					
65 - 65732 - 221					
Actions en faveur de la jeunesse	Prévention routière et autres actions	65 - 6568 - 33			
		65 - 6574 - 33	119 700 €		
TOTAL			14 993 700 €	- €	- €
Programme SERVICE 205	Objet	Imputation budgétaire	CP	AP (nouvelles)	AE (nouvelles)
Logistique directe, frais de nettoyage des locaux	Externalisation des prestations de nettoyage réalisées par des emplois aidés au profit des collèges (sur des fonctions d'ATC)	011 - 6283 - 221	1 370 000 €		
TOTAL			1 370 000 €	- €	- €

SERVICE 003		
Type de recette	Imputation budgétaire	Montant
Fonds départemental pour la rémunération du personnel (hébergement)	74 - 7475 - 221	1 450 000 €
Participation des communes	13 - 1314 - 221	
TOTAL		1 450 000 €
Dépenses pour ordre	Imputation budgétaire	Montant
Mobilier et matériel	21 - 21841 - 221	
Travaux	23 - 2317312 - 221	
Avances (dépense pour ordre inversée)	23 - 238 - 221	
TOTAL DEPENSES POUR ORDRE		- €
Recettes pour ordre	Imputation budgétaire	Montant
Travaux (recette pour ordre inversée)	23 - 2317312 - 221	
Avances	23 - 238 - 221	
TOTAL RECETTES POUR ORDRE		- €

Externalisation de prestations assurées par les ATC des collèges

Il s'agit de poursuivre en 2018 l'expérimentation de l'externalisation de certaines prestations réalisées jusqu'à présent par les agents techniques des collèges par le biais du marché de prestation de nettoyage du Département, initiée depuis septembre 2016.

Les orientations ont été définies lors de la 8^e Commission du 10 février 2017. Il a été décidé de systématiser l'externalisation pour :

- Les postes vacants sur des profils d'agents polyvalents (entretien restauration et aide à la maintenance),
- Les besoins de suppléances,
- Les compensations de temps partiels,
- Les missions actuelles des contrats uniques d'insertion,
- Les missions à risques ou présentant une forte pénibilité.

A partir de ce cadre, le montant à prévoir au BP 2018 est estimé à 1 370 000 €
Ce montant est à mettre en perspective avec les économies sur le budget des ressources humaines, estimées à 1 202 000 €.

Le surcoût constaté entre les prestations externalisées et les économies sur le budget des ressources humaines (soit 168 000 €) provient du fait que l'expérimentation s'est engagée avec l'opportunité d'externaliser les CUI dont le coût par poste était largement inférieur à celui d'un agent titulaire du fait des aides d'Etat.

La première étape, consistant à externaliser les prestations difficiles, nécessite un investissement financier initial plus important mais qui générera ensuite des économies plus significatives avec l'augmentation de la productivité des missions accomplies. Un travail de fond est d'ores et déjà engagé et montrera ses résultats en 2019.

Le programme précis d'externalisation des prestations pour les collèges sera élaboré sur la base du bilan social en cours qui sera achevé en janvier 2018, de la définition d'un référentiel de niveau de service pour chaque activité présente dans les collèges (entretien, maintenance et restauration), de la détermination des effectifs cibles des collèges permettant de rationaliser les interventions des agents titulaires et des missions externalisées. Application prévue à partir de septembre 2018.

L'externalisation des missions des ATC concernera progressivement 45 collèges durant l'année scolaire 2017-2018. Cela représente environ 70 ETP (sur notre total d'ATC de 501 ETP) à basculer en missions externalisées définies dans chaque collège.

Les avantages de l'externalisation sont nombreux pour la collectivité :

- Augmentation de la qualité du service rendu,
- Motivation accrue des agents titulaires du fait de l'abandon des tâches pénibles,
- Amélioration des conditions de travail des agents,
- Obligation de résultat et de remplacement immédiat des agents mis à disposition (engagement de qualité) avec sanctions financières en cas de manquement,
- Absence de coûts de gestion liés aux ressources humaines (paye, carrière, formation, maladie, encadrement unité collèges) qui représentent un coût de 1 137,50 € par an par agent (soit 79 625 € pour 70 ETP externalisés),
- L'entreprise prend en charge tous les coûts liés au matériel utilisé (produits d'entretien, machines de nettoyage, entretien des espaces verts) évalués à environ 3 % de la masse salariale,

- Pas de prise en charge par la collectivité des coûts liés aux restrictions médicales, maladies professionnelles, aux obligations de reclassement des agents, à l'absentéisme très important (30 % des absences pour maladie ordinaire de la collectivité concernent les ATC).

Les limites peuvent être résumées ainsi :

- Coexistence de personnels de statuts différents dans les collèges,
- Difficultés de management pour les gestionnaires (prévoir un accompagnement),
- Contrôle régulier des dysfonctionnements par un suivi des entreprises.